

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01027201 3

DES DROITS POLITIQUES À LA FEMME

INTERNATIONALE AMÉRICAINE

Les Gouvernements Représentatifs à la Revue de l'Amérique
Internationale Américaine

Que la tradition des Démocraties Américaines, inscrite dans
ses principes de justice, a accordé à la femme le même droit
de participer à la vie politique.

Que ce fut le droit de la communauté américaine d'accorder
aux hommes et aux femmes l'égalité dans le domaine de la
vie politique.

Que le principe d'égalité des droits humains de l'Amérique
Internationale Américaine est consacré dans la Charte des Nations Unies.

Que le principe d'égalité des droits humains de l'Amérique
Internationale Américaine est consacré dans la Charte des Nations Unies.

ARTICLE 1. Les hommes et les femmes ont le droit de participer
également à la vie politique de leur pays.

ARTICLE 2. La présente Convention est destinée à garantir que
les hommes et les femmes participent également à la vie politique
de leur pays.

111405 292 69

© Minister of Supply and Services Canada 1992

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1992

Available in Canada through

En vente au Canada par l'entremise des

Associated Bookstores
and other booksellers

Librairies associées
et autres libraires

or by mail from

ou par la poste auprès du

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Catalogue No. E3-1991/29
ISBN 0-660-57096-3

N° de catalogue E3-1991/29
ISBN 0-660-57096-3